



## Licenciement ;;;;alamiabile

Par **Matade1**, le **05/06/2008** à **16:58**

Bonjour

Je travaille pour une société de service.

Je gère une cuisine sur un établissement d'un grand groupe

A la fin de l'année nous sommes en appel d'offre et je sais de source sur que nous allons perdre le contrat.

Voulant quitter mon entreprise ,peut on envisager un licenciement amiable avec l'employeur ?????.(il se doit de me proposer un autre site normalement)

J'ai le statut d'agent de maîtrise.

cordialement

Matade1

Par **Iy31**, le **05/06/2008** à **21:04**

Bonsoir,

Le licenciement amiable est à voir avec votre patron !

Si votre patron n'est pas d'accord sur ce principe, il vous mutera sur un autre site au moment voulu, puisque ceci figure sur votre contrat de travail

Je vous souhaite bon courage

ly31